

SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

**RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FAITES PAR LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS (CPCP) DANS SON 12^e
RAPPORT INTITULÉ « LE RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL »**

| RECOMMANDATION DU CPCP ET ÉCHÉANCE | RÉPONSE DU SCC |
|--|--|
| <p>31 MAI 2021</p> <p>Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit fournir au Comité ses rapports annuels sur le climat et le bien-être au travail de 2018-2019 et 2019-2020, ainsi qu'un rapport d'étape sur son évaluation visant la création d'un bureau distinct et indépendant sur le harcèlement, la discrimination et la violence au travail.</p> | <p>Le SCC a une Direction des valeurs, de l'intégrité et de la gestion des conflits et examine des modèles en vue de créer une fonction d'ombudsman afin d'offrir un mécanisme indépendant, informel, impartial et confidentiel pour résoudre les préoccupations liées au milieu de travail soulevées par le personnel et la direction. Une décision est en attente.</p> <p>Des copies en format PDF des rapports annuels sur le climat et le bien-être au travail de 2018-2019 et 2019-2020 sont jointes.</p> |